



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° RHTF - 3 -
SÉANCE N° 519 DU 20 MARS 2023

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François (à partir de 18 h 21), Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux (à partir de 19 h 24), Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier (à partir de 19 h 09), Sébastien Buron, Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi (à partir de 18 h 13), Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Didier Pillon (à partir de 18 h 11), Marie-Cécile Clavreul, Samia Sultani (à partir de 18 h 24), Vincent d'Agostino, Chantal Grandière, Lucile Perin, Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron (jusqu'à 19 h 24), Caroline Garnier a donné pouvoir à Georges Poirier (jusqu'à 19 h 09), Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Henri Renié, Samia Sultani a donné pouvoir à Didier Pillon (jusqu'à 18 h 24), Gwendoline Galou a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent d'Agostino.

Était absent ou excusé

Paul Le Gal-Huamé.

Marie-Cécile Clavreul et Sébastien Buron sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 23 mars 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 20 MARS 2023

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Rapporteur : Antoine Caplan

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L2311-5 et L2311-11,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M4,

Considérant qu'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion et de procéder à leur reprise anticipée dès le vote du budget primitif,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement se décompose ainsi :

	Résultat antérieur	Résultat exercice 2022	Résultat global 2022
Budget principal	7 406 149,59	8 553 580,93	15 959 730,52
Budget parkings	31 547,09	-30 398,05	1 149,04

Article 2

Le résultat prévisionnel global de l'exercice 2022 est affecté comme suit :

	1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" (section d'investissement)	002 "Résultat de fonctionnement reporté" (section de fonctionnement)
Budget principal	5 741 457,66	10 218 272,86
Budget parkings	0,00	1 149,04

Article 3

Le résultat d'investissement reporté provisoire s'élève à - 1 431 538,51 € auquel il faut rajouter le montant déficitaire de 131 073,19 m€ correspondant à l'apurement sur 10 ans du compte 1069 prévu par délibération n° S517 - RHTF - 7 du 12 décembre 2022, ce qui fait un résultat d'investissement déficitaire de 1 562 611,70 € pour le budget principal et à 597 686,91 € sur le budget parkings.

Article 4

Les crédits budgétaires relatifs à ces opérations seront ouverts dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2023.

Article 5

Le maire est chargé Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, dix conseillers municipaux ayant voté contre (Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul, Lucile Périn, Pierrick Guesné, Samia Sultani, Gwendoline Galou, Vincent D'Agostino, James Charbonnier, Chantal Grandière et Henri Renié).

Le maire

Signé : Florian Bercault